

Assemblée communale du 14 mai 2014 à 20h.00, à la salle communale (à l'abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Bütikofer, Syndic

Présents : 33 (dont notre caissière qui n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la commune)

M. le Syndic : salue l'assemblée et souhaite à chacun la bienvenue à cette assemblée communale des comptes 2013.

M. le Syndic passe à la nomination des scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes, en précisant que Mme Christiane Vial, notre caissière, n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la commune et que les membres du conseil communal n'ont pas le droit de voter les comptes.

- pour les 2 derniers rangs : M. Marcel Trachsel : 17
- pour le 1^{er} rang et la table du Conseil : M. Jean-Jacques Tornare : 15 (+ Mme Vial, caissière)

M. le Syndic annonce que cinq personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée, dont M. Yves-André Sottas, président de la commission financière.

M. le Syndic informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, c'est-à-dire par publication dans la Feuille officielle No 18 du 2 mai 2014, par affichage aux piliers publics, par convocation individuelle à chaque citoyen (accompagnée du procès-verbal de la dernière assemblée, d'une récapitulation par chapitre des comptes 2013, d'une explication sur les divers points à traiter). Les documents relatifs à cette assemblée étaient également disponibles à l'administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir sera enregistrée par la secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Syndic :

Mesdames et Messieurs, chères concitoyennes, chers concitoyens, Jean Corpataux ! Ayons une petite pensée pour lui ! Cela va faire bientôt 3 mois qu'il nous a quitté et, chaque fois que l'on traverse le village, on ne peut s'empêcher de penser à lui. L'image qu'il nous laisse reflète le dévouement, la bonne humeur perpétuelle, l'entregent que l'ensemble de la communauté crésuzoise a pu apprécier. Jean était un exemple. Peu de gens ne se dévouerait autant que lui l'a fait. Jean ignorait ce que veut dire le mot égoïsme.

Aujourd'hui, les mœurs ont changé. L'individualisme prime. Les intérêts de l'homme contemporain ont tendance à se centrer sur le confort, le bien-être personnel, la propriété d'où les conséquences : on délaisse la vie communautaire pour se calfeutrer dans son cocon. Ces réflexions nous amènent à une conclusion : Jean était un exemple.

L'assemblée de ce soir est dédiée aux comptes de l'année 2013. Il en ressort un bénéfice de plus de Fr. 16'000.00, ceci après des amortissements et réserves diverses qui vous seront commentés ultérieurement.

Conformément aux informations données lors de la dernière assemblée, l'IPF (indice du potentiel fiscal) grimpe pour se situer à 153 pts.

Afin que vous vous rendiez compte de l'impact de l'IPF, voici un exemple : concernant les frais d'exploitation du CO (cycle d'orientation), notre participation se monte à Fr. 348.00/habitant alors que Bulle paie Fr. 270.00/habitant et Val-de-Charmey Fr. 242.00/habitant.

Passons maintenant à l'assemblée proprement dite.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2013
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site internet de la commune)
2. Comptes 2013
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements

- 2.3 Rapport de la fiduciaire
- 2.4 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
- 2.5 Dépassement de crédit relatif à l'investissement de la place de détente – rapport de la commission financière - approbation
- 2.6 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements
- 3. Augmentation de l'autorisation d'emprunt de trésorerie - préavis de la commission financière – approbation
- 4. Nomination d'un membre à la commission communale d'aménagement et d'énergie
- 5. Divers

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du tracta de cette assemblée dans la convocation que chacun a reçue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

Comme personne n'émet de commentaire, le tractanda est approuvé tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2013 (il ne sera pas lu étant joint la convocation et disponible sur le site internet de la commune)

M. le Syndic : Chacun a pu lire le procès-verbal de l'assemblée des budgets 2014 qui était joint à la convocation, disponible au bureau communal et sur le site internet de la commune. Il demande si quelqu'un a des remarques à faire.

Ce n'est pas le cas. M. le Syndic passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée des budgets 2014 est approuvé à l'unanimité des votants.

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au point suivant.

2. Comptes 2013

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Claude Reymond, conseiller communal responsable des finances et, ensuite, à Mme Christiane Vial, notre caissière, pour la présentation des comptes.

M. Jean-Claude Reymond : C'est toujours un bonheur de présenter des comptes qui sont positivement équilibrés. Chacun a pu consulter la récapitulation par chapitre jointe à la convocation. Mme Vial va vous présenter et commenter ces comptes.

Mme Christiane Vial :

2.1 Comptes de fonctionnement

Mme Vial donne les explications utiles relatives aux comptes de fonctionnement par dicastère (surtout au niveau des écarts avec le budget), ainsi qu'un détail sur les différentes taxes causales et sur les différentes charges liées.

0. Administration :	Charges Fr. 570'291.35	Produits Fr. 331'706.95
Assemblée, conseil :	dans le budget, il était prévu un changement de tarif relatif à la rémunération des conseillers communaux, changement qui n'a pas eu lieu en 2013.	
Administration :	paiement de toutes les heures supplémentaires effectuées en 2013 et durant les années antérieures (heures en relation avec les	

dossiers et les exigences des instances supérieures ainsi que le remplacement durant le congé maladie de Mme Eggertswyler) ; acquisition d'un nouveau programme informatique pour la gestion des séances et des PV (yc reprise des données et achats de tablettes).

Salaires : explications en partie données sous le poste administration ; dans les recettes, moins de travaux effectués par M. Wicky refacturés aux tiers.

1. Ordre public : **Charges Fr. 25'580.35** **Produits Fr. 9'542.50**
Protection juridique : moins de frais de tutelles que prévu.
Militaire : notre participation aux frais d'étude pour l'assainissement des buttes de tir.
PC et ORCOC : moins de frais pour la PC intercommunale et pas d'amortissement pour l'abri PC (bâtiment à Fr. 1.00 au bilan).

2. Enseignement et formation : **Charges Fr. 705'049.75** **Produits Fr. 353'200.10**
Ecoles spécialisées : moins de frais que prévu.
Administration scolaire : pas d'amortissement (bâtiment à Fr. 1.00 au bilan) ; peu de frais d'entretien du bâtiment.

3. Culte, culture et loisirs : **Charges Fr. 41'155.70** **Produits Fr. 595.00**
Parcs publics et chemins pédestres : amortissement non budgété de la place de jeux et détente : Fr. 19'300.00 ; moins de frais au parc aux biches.
Sports et loisirs : uniquement le don relatif au Noël des aînés.

4. Santé : **Charges Fr. 135'487.85** **Produits Fr. 499.95**
Homes médicalisés : moins de frais que prévu.

5. Affaires sociales : **Charges Fr. 111'904.00** **Produits Fr. 4'753.65**
Petite enfance : pas de demande de subvention en 2013 au niveau des placements en crèches ou chez des mamans de jours ;
Aide sociale : dans les recettes, remboursement de Fr. 3'000.00 du fonds de trésorerie de la part du RSSG (Réseau santé et social de la Gruyère) ; en règle générale, les budgets du RSSG sont bien estimés.

6. Transports et communications **Charges Fr. 178'124.40** **Produits Fr. 1'314.80**
Routes communales : moins d'amortissement.

7. Protection et aménag. environ. **Charges Fr. 378'150.40** **Produits Fr. 322'751.45**
Eau potable : couverture des frais à 74% ; en plus du montant budgété, il y a eu :
- les honoraires d'ingénieur pour l'adaptation de l'autocontrôle et la modification de la convention intercommunale ;
- les réparations de conduites suite à des fuites ;
- moins de vente d'eau aux communes de l'entente.
Eaux usées : couverture des frais à 111 % ; virement à la réserve du bénéfice de Fr. 14'300.00 au lieu des Fr. 36'000.00 prévus au budget (cette diminution est due à une procédure en cours entraînant des frais d'avocat ainsi qu'au rattrapage des frais de l'AECE « association pour l'épuration des eaux usées de Charmey et environs » qui facture ses charges avec une année de retard).

Ordures ménagères : couverture des frais à 88% ;
diminution des frais de déchetterie et autres ramassages spéciaux ;
bonne ristourne sur le verre.

Aménagement du territoire : moins de frais pour les commissions et urbaniste-géomètre ;
davantage de permis de construire encaissés.

Forêts : pas de frais d'entretien des routes forestières ;
moins de frais de la corporation forestière.

8. Economie

Tourisme :

Charges Fr. 53'273.45

budget respecté

Produits Fr. 0.00

9. Finances et impôts

Impôts :

Finances :

Immeubles/patrimoine financier :

Divers :

Charges Fr. 1'002'000.19

détail dans un tableau suivant.

Produits Fr. 2'193'185.95

diminution des intérêts de la dette suite au remboursement de certains prêts.

pas d'amortissement (immeubles à Fr. 1.00 au bilan).

amortissements supplémentaires de Fr. 125'364.70 ;

constitution de réserves pour la péréquation (incidence de l'IPF) Fr. 600'000.00 (ceci en cas de départ de contribuables influençant considérablement les finances communales et surtout notre participation à la péréquation) ;

cette réserve a été établie suite à une rencontre avec le SCom (Service des Communes), service qui a fourni le montant maximum autorisé ;

dans les recettes : subvention pour 2^{ème} enfantine de Fr. 7'100.00.

Mme Vial demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Elle poursuit ses explications.

Impôts (tableau détaillé)

Personnes physiques :

Bénéfice : Fr. 1'994'200.00 (budget : Fr. 1'428'000.00)

Fr. ~400'000.- de plus que prévu (poste qui est basé sur la statistique cantonale et qui est toujours estimé avec prudence lors de l'établissement du budget).

Impôts à la source/
prestations en capital :

Fr. ~ 18'000.00 de plus que prévu (poste qui est toujours estimé avec prudence lors de l'établissement du budget).

Mutations et gains immobiliers : Fr. ~112'000.00 de plus que prévu (poste qui est toujours estimé avec prudence pour les budgets).

Contributions immob. :

Fr. ~10'000.00 de plus que prévu.

Divers :

pas de commentaire particulier.

Charges :

pas de commentaire particulier.

Au final, nous retrouvons ce montant de Fr. ~500'000.00 de plus dans ce chapitre des impôts.

Mme Vial demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Elle poursuit ses explications.

Charges liées cantonales : (en milliers de francs) 387.4 (budget : 393.3)

Au niveau des charges liées cantonales, nous constatons que, dans l'ensemble, les comptes sont légèrement meilleurs que le budget.

Charges liées – Associations de communes : (en milliers de francs) 234.7 (budget : 237.4)

Les associations régionales ont très bien respecté leurs budgets. L'augmentation par rapport aux comptes 2012 est due à l'incidence de l'IPF (plus de Fr. 40'000.00 pour 2013).

Charges liées 4C : (en milliers de francs) 158.1 (budget : 159.6)

PC/ORCOC et stand de tir : participation aux frais d'étude d'assainissement des buttes de tir pour Fr. 2'800.00 qui n'était pas prévue au budget.

Home Charmey : comprend également les charges financières des personnes placées à l'extérieure ; moins de frais que prévu à charge des communes.

AECE : cette association facture toujours ses charges avec une année de retard et a prévu de remédier à cela sur plusieurs années; d'où la différence de Fr. ~14'000.00.

Corporation forestière : moins de frais pour l'exploitation.

Mme Vial demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Elle poursuit ses explications.

Divers et résultat du fonctionnement

	Comptes 2013	Budget 2013	Comptes 2012
Amortissement supplém. :	125'364.70	0	1'529'184.50
<i>Action-obligations</i>	80.00		
<i>Routes</i>	100'000.00		
<i>PGEE</i>	10'384.70		
<i>Mobilier, machines, véhic.</i>	14'900.00		
Attribution réserves péréq.	600'000.00	0	0
Recette 2 ^{ème} EE et divers	15'741.00	7'200.00	9'723.20
Résultat : - Bénéfice	16'532.91	126'480.00	3'811.77

La place de détente est ramenée à Fr. 1.00 par les amortissements obligatoires.

Suite à la rencontre avec le SCom (Service des Communes), ce dernier a accepté une réserve pour la future péréquation découlant de l'IPF, même si des réserves pour le fonctionnement ne sont normalement pas tolérées.

Dans les recettes, au niveau de la 2^{ème} EE et divers, il y a Fr. 7'100.00 à titre de subvention pour l'ouverture de la 2^{ème} enfantine et un gain comptable de Fr. 8'640.00 sur une vente de terrain (il s'agit de la vente d'un talus à MM. Folcque qui a fait l'objet d'une décision de l'assemblée communale le 17.10.2012).

M. Jean-Claude Reymond : Cette réserve de Fr. 600'000.00 est exceptionnelle. Nous avons la chance d'avoir certains contribuables qui ont une puissance fiscale assez élevée. Nous sommes donc dans une situation singulière, comme une ou deux autres communes dans le canton.

Notre problème consiste aux difficultés que nous rencontrerions si ces personnes venaient à quitter la commune. La péréquation financière subirait encore pendant 3 ans l'influence de ces rentrées élevées que nous n'aurions plus.

Jusqu'à maintenant, le Canton a toujours refusé que nous fassions des réserves au niveau du fonctionnement car, normalement, les réserves peuvent être constituées en prévision d'investissements futurs.

Suite à des échanges téléphoniques, de courriels et à une rencontre, le SCom s'est rendu compte que notre situation était particulière. C'est pour cette raison que nous avons été autorisés à faire cette réserve.

Ce n'est pas un bas de laine mais une réserve comptable, une écriture. Cette réserve figurant au bilan est une garantie d'obtention de fonds afin de nous acquitter, le moment venu, des charges liées à la péréquation.

Mme Christiane Vial poursuit ses explications.

FONCTIONNEMENT		Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		en SFr.	charges	produits	charges	produits	charges
0	Administration	570'291.35	331'706.95	514'150	298'050	541'714.90	311'220.10
1	Ordre public	25'580.35	9'542.50	41'330	8'500	38'121.20	10'131.95
2	Enseignement formation	705'049.75	353'200.10	637'468	263'588	513'441.90	201'147.90
3	Culture et loisirs	41'155.70	595.00	26'150	200	31'923.40	5'265.10
4	Santé	135'487.85	499.95	141'950	1'000	118'698.15	675.80
5	Affaires sociales	111'904.00	4'753.65	118'050	2'000	104'339.25	1'724.00
6	Transports et communication	178'124.40	1'314.80	186'940	700	179'460.15	2'154.70
7	Protection et aménag. de l'environnement	378'150.40	322'751.45	348'230	290'300	315'637.60	292'311.65
8	Economie	53'273.45		59'760		64'082.35	
9	Finances et impôts	1'002'000.19	2'193'185.95	365'510	1'701'680	1'808'415.82	2'895'015.29
	Total	3'201'017.44	3'217'550.35	2'439'538	2'566'018	3'715'834.72	3'719'646.49
	Excédents	16'532.91		126'480		3'811.77	

Suite à ces amortissements extraordinaires, les comptes de fonctionnement 2013 présentent un **bénéfice de Fr. 16'532.91.**

2.2 Compte des investissements

Mme Vial présente quelques investissements qui ont été réalisés ou étaient en cours en 2013 dans la commune :

3) Culte, culture, loisirs

Place communale de jeux/détente :

- Fr. 109'248.50 (budget Fr. 80'000.00)
- investissement terminé
- le dépassement de Fr. 29'248.50 fera l'objet d'un vote au point 2.5 du tractanda de cette assemblée.

6) Transports et communications :

Réfection de la route de la Maladère :

- Fr. 755'647.15 (budget Fr. 865'000.00)
- travaux terminés, yc les acquisitions de terrains

Réfection de la route du Fossard :

- Fr. 122'900.00 (budget Fr. 180'000.00)
- travaux terminés

Réfection du chemin du Perrey :

- Fr. 14'270.95 (budget Fr. 195'000.00)
- investissement en cours (pour l'instant, uniquement des frais de dossier et honoraires d'ingénieur)

Réfection du trottoir de l'arrêt du bus et divers :

- Fr. 0.00 (budget Fr. 64'500.00)
- travaux pas exécutés, dossier en cours

7) Protection et aménagement du territoire :

Collecteur Longchamp ouest :

- Fr. 476'634.90 (budget Fr. 506'000.00)
- travaux terminés

Collecteur longchamp est :

- Fr. 3'192.50 (budget Fr. 100'000.00)
- investissement en cours (pour l'instant, uniquement des frais de dossier et honoraires d'ingénieur)

Achat de la déchiqueteuse :

- Fr. 24'900.00 (budget Fr. 25'000.00)
- investissement terminé

Révision du PAL :

- Fr. 9'251.95 (budget Fr. 150'000.00)
- investissement en cours

PGEE :

- Fr. 118'496.70 (budget Fr. 128'000.00)
- investissement terminé (plan approuvé par le Canton, le conseil a décidé de stopper l'invest.)
- les prochaines modifications seront couvertes par le fonctionnement

Nouvelle mensuration cadastrale (yc acquisitions et ventes de terrains) :

- Fr. 71'785.25 (budget Fr. 170'000.00)
- investissement en cours

INVESTISSEMENTS		Comptes 2013		Budget2013	
en SFr.		charges	produits	Charges	produits
2	Administration scolaire		52'396.55		
3	Culte, culture et loisirs	17'104.10		3'000.00	
6	Transport et communications	168'882.55		308'700.00	
7	Protection aménagement du territoire	92'830.75	29'588.25	422'800.00	
	<i>Eau potable</i>	305.00	2'975.00	42'200	
	<i>Eaux usées</i>	46'236.90	18'368.25	174'600	
	<i>Déchets</i>	24'900.00		25'000	
	<i>Aménagement territoire</i>	21'388.85	8'245.00	181'000	
9	Finances et impôts	80.00	8'640.00	10'000.00	
Total		278'897.40	90'624.80	744'500.00	0
Excédents			188'272.60		744'500.00

2) Administration scolaire :

il s'agit du remboursement des communes du cercle scolaire à l'investissement du nouveau pavillon (cet investissement est remboursé sur 3 ans par les

- 3) **Place de détente :** communes du cercle scolaire, conformément à une convention signée entre les parties).
- 6) **Transports et communications :** explications données plus haut et au point 2.5.
- 7) **Protection/aménagement du territoire :** explications données plus haut.
- 9) **Finances et impôts :** explications données plus haut.
 au budget, un montant était prévu pour les frais d'études de la Chaumine mais il n'y en a pas eu en 2013 ; dans les charges, nous trouvons l'achat d'actions EauSud en fonction du quota ainsi que le produit de la vente de terrain à MM. Folcque, déjà évoquée tout à l'heure.

Bilan

En 1'000 fr.	2013	2012	2011	2010	2009
Disponibilité, débiteurs et placements	1'361	1'641	305	759	654
Actifs transitoires	437	483	392	298	368
Patrimoine administratif	1'936	1'999	2'862	2'271	2'403
Total actif	3'734	4'123	3'559	3'328	3'425
Créanciers	284	215	256	205	162
Dettes à court terme	0	476	286	0	13
Dettes à long terme	1'546	2'173	1'921	2'070	2'189
Fonds Macheret	81	82	0	0	0
Passifs transitoires et provisions pertes s/déb.	93	78	72	125	243
Réserves	1'075	460	389	302	205
Fortune	655	639	635	626	613
Total passif	3'734	4'123	3'559	3'328	3'425

Voici le bilan évolutif sur 5 ans où nous pouvons constater :

ACTIF : les disponibilités-débiteurs-placements augmentent considérablement dès 2012 suite à l'arrivée de nouveaux contribuables;

le patrimoine administratif évolue en fonction des investissements réalisés diminués des amortissements obligatoires et supplémentaires.

PASSIF : les dettes à court et long termes diminuent malgré les nouveaux investissements alors que les réserves et la fortune ont plus que doublé depuis 2009 ;

le fonds Macheret était géré de façon indépendante jusqu'à fin 2011 et repris par la commune dès 2012.

En conclusion : la situation financière communale s'améliore.

Mme Christiane Vial demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, la parole est donnée à M. Jean-Claude Reymond.

M. Jean-Claude Reymond : Les Fr. 600'000.00 de réserve sont une réserve technique, comptable. Nous pouvons voir, qu'en 2011, nous avons Fr. 305'000.00 en caisse et pratiquement 2 mios de dettes. Aujourd'hui, nous avons Fr. 1'300'000.00 en caisse et nous avons Fr. 1'546'000.00.

Nous constatons que nous remboursons gentiment nos dettes à long terme. Nous pourrions presque les rembourser intégralement. Il n'y aurait à ce moment pas beaucoup de liquidités dans nos caisses mais la situation pourrait être équilibrée.

C'est en fait comme si vous achetez votre maison avec une hypothèque et que vous avez les liquidités nécessaires pour la rembourser.

Nous sommes ainsi dans une situation enviée par d'autres communes. Dans une société, cette situation est normale car les revenus sont censés couvrir les charges. Par contre, au niveau des communes, c'est différent.

Ce qui est aussi important de savoir est que notre fortune est théorique. C'est un patrimoine que personne ne veut acheter. Quelle est la valeur des routes de Crésuz ? Qui veut les racheter ? Personne. Par contre, le jour où nous devons payer la péréquation financière sans avoir les rentrées nécessaires, nous allons puiser dans les réserves et cela ne va pas passer par le compte pertes et profits.

Tout ceci est un peu compliqué pour les personnes qui ne sont pas versées dans la comptabilité mais le bilan qui vous est présenté est envié par de nombreuses communes.

M. le Syndic remercie Mme Vial et M. Reymond pour ces explications. Comme il n'y a pas de question, il passe la parole à la commission financière.

2.3 Rapport de la fiduciaire

Le rapport de la fiduciaire a été remis à la commission financière et cette dernière a établi son rapport sur cette base.

2.4 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Beboît Dessibourg :

Rapport de la commission financière relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2013

En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2013, ont été contrôlés par la fiduciaire Fiducosult SA, désignée organe de révision (pour 3 ans) lors de l'assemblée de commune du 24 avril 2013.

Lors d'un entretien daté du 10 avril dernier, M. Philippe Menoud, réviseur responsable de ladite fiduciaire, nous a commenté et expliqué les travaux de l'organe de révision et nous a recommandé d'approuver les comptes.

Après amortissements supplémentaires de Fr. 125'364.70 et d'une constitution de réserves pour la péréquation cantonale et régionale de Fr. 600'000.00 avec l'accord du service cantonal des communes, le résultat comptable se solde par un bénéfice de Fr. 16'532.91 alors que celui budgété était prévu à Fr. 126'480.00.

Nous relevons également que les dettes à court terme de Fr. 475'783.05 au 31.12.2012 ont été entièrement remboursées et que les dettes à moyen et long terme sont en diminution de Fr. 628'120.00, soit un remboursement total de plus d'un 1.1 million.

Lors de nos contrôles des investissements, nous avons constaté une bonne tenue des budgets d'investissements en tenant compte des crédits supplémentaires déjà acceptés par l'assemblée à l'exception de la place de détente dont le décompte vous sera présenté ultérieurement.

Nous nous plaignons également à relever la bonne tenue des comptes, les compétences et l'entregent de Mme Vial notre caissière ainsi que les excellentes relations avec M. Gendre et M. Reymond, responsables des finances ainsi qu'avec les autres membres du conseil communal.

A l'issue de nos travaux de contrôle, de nos entretiens avec les personnes concernées et sur la base du rapport de la fiduciaire Fiducosult SA, **la commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2013 tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.**

Nous adressons nos remerciements à notre syndic Didier Butikofer, à M. Reymond, aux membres du conseil communal ainsi qu'au personnel de l'administration communal pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé.

Crésuz, le 7 mai 2014.

Au nom de la commission financière : M. Benoît Dessibourg, Membre ; M. Alain Philipona, Secrétaire ; M. Yves-André Sottas, Président.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son rapport.

2.5 Dépassement de crédit relatif à l'investissement de la place de détente – rapport de la commission financière - approbation

M. le Syndic : Un détail justifiant ce dépassement a été joint à la convocation à cette assemblée. Est-ce qu'il y a des questions ?

Ce n'est pas le cas. M. le Syndic passe la parole à la commission financière.

M. Alain Philipona :

*Dépassement de crédit relatif à l'investissement de la place de détente – 33.501.04
Montant Fr. 29'300.— , financé par la trésorerie.*

Lors de la remise des décomptes d'investissements, nous avons pris connaissance du décompte final relatif à l'aménagement de la place de détente. Ce décompte présente au final un dépassement de Fr. 29'248.50, soit 37.5% par rapport au budget, pour un coût final de Fr. 109'248.50.

Lors de l'assemblée communale d'avril 2013, le conseil communal nous a informé d'un dépassement de budget d'environ 12'000.00 relatif à ce dossier en mentionnant que certains travaux de finitions devaient encore être réalisés.

Bien que convaincus de l'importance d'un tel investissement pour les familles du village et de la nécessité d'apporter toute la sécurité nécessaire pour les enfants, nous estimons que le coût total de ce projet est excessif.

Malgré ce constat et forcée de constater que le dépassement de budget est soumis à l'assemblée communale à posteriori, la commission financière préavise favorablement cette dépense.

Nous souhaitons cependant que le conseil communal soumette les éventuels dépassements de budget futurs à l'assemblée communale avant la réalisation des travaux.

Crésuz, le 7 mai 2014.

Au nom de la commission financière : M. Benoît Dessibourg, Membre ; M. Alain Philipona, Secrétaire ; M. Yves-André Sottas, Président.

M. le Syndic remercie la commission financière. Il demande s'il y a des questions suite à la lecture de ce rapport ?

Ce n'est pas le cas. M. le Syndic passe au vote.

Les personnes qui acceptent le dépassement de crédit relatif à l'investissement de la place de détente veulent bien s'exprimer par main levée.

Le dépassement de crédit relatif à l'investissement de la place de détente est accepté à l'unanimité des votants.

M. le Syndic remercie l'assemblée.

2.6 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements

M. le Syndic : Vous avez pu prendre connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements, des explications de Mme Vial et de M. Reymond ainsi que du rapport de la commission financière.

Les personnes qui acceptent les comptes de fonctionnement tels que présentés veulent bien s'exprimer par main levée.

Les comptes de fonctionnement 2013 sont acceptés à l'unanimité des votants.

Les personnes qui acceptent les comptes d'investissements tels que présentés veulent bien s'exprimer par main levée.

Les comptes d'investissements 2013 sont acceptés à l'unanimité des votants.

M. le Syndic remercie les membres de l'assemblée pour la confiance témoignée, Mme Vial pour le travail fourni ainsi que M. Reymond pour sa supervision de mains de maître.

3. Augmentation de l'autorisation d'emprunt de trésorerie - préavis de la commission financière – approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Reymond.

M. Jean-Claude Reymond : L'Etat accorde une garantie étatique en pourcentage des impôts perçus. Pour notre commune, celle-ci était fixée à Fr. 200'000.00 jusqu'à aujourd'hui.

Suite à notre nouvelle situation, notre quota d'impôts est plus élevé. Notre possibilité d'emprunter davantage est potentielle. Il faut cependant le demander. Pour être honnête, nous n'avons pas dû beaucoup insister. L'Etat a donc dit qu'il nous accordait une augmentation de cette limite qui va passer à Fr. 400'000.00.

C'est de l'argent qui pourrait être emprunté. Nous ne sommes pas obligé de le faire mais cela nous donne une garantie de plus s'il devait nous arriver un imprévu.

Techniquement parlant, nous avons besoin de votre accord formel et c'est pour cette raison que nous vous demandons d'approuver cette augmentation d'autorisation d'emprunt de trésorerie.

M. Gérard Challande : La commune a donc besoin d'augmenter cette autorisation d'emprunt de trésorerie de Fr. 200'000.00 à Fr. 400'000.00 ?

M. Jean-Claude Reymond : Ce n'est pas une obligation. C'est une possibilité. Quand nous avons la possibilité, il faut la saisir. Il se peut que, d'ici deux ans, la situation change. Ce n'est pas à ce moment-là qu'il va falloir aller demander. Il faut le faire tout de suite. Comme on dit toujours : « on ne prête qu'aux riches ».

Si nous n'acceptons pas cette augmentation, ce n'est pas dramatique. Nous pouvons vivre sans. Par contre, le jour où nous en aurons besoin, c'est là que nous serons coincés. A ce moment-là, il faudra aller vers les banques et agir autrement. En fait, avec cette autorisation d'emprunt de trésorerie à Fr. 400'000.00, l'Etat nous couvre jusqu'à concurrence de ce montant. C'est en fait une garantie technique.

Mme Françoise Bochud : Même si les bons contribuables ne seront plus là ?

M. Jean-Claude Reymond : Non. Cette variable est liée à l'imposition totale de la commune et l'Etat la modifie selon l'évolution des impôts perçus (25%). Elle n'est pas automatique pour la montée mais certainement pour la descente.

Nous pouvons voir cette autorisation d'emprunt de trésorerie comme une assurance.

Dans le cadre d'une hypothèque pour l'achat ou la construction d'une maison, il est toujours mieux d'avoir une marge au cas où il y aurait un imprévu. Il est toujours plus délicat d'aller après coup demander une augmentation à la banque.

M. Didier Bächler : Est-ce que cela engendre des coûts, comme pour une cédule ?

M. Jean-Claude Reymond : Non.

Comme il n'a plus de question, M. le Syndic passe la parole à la commission financière.

M. Benoît Dessibourg :

Demande d'augmentation d'autorisation d'emprunt de trésorerie

La situation financière communale a passablement évolué ces dernières années. Cet état de fait implique un certain nombre d'adaptations afin d'envisager l'avenir en toute quiétude.

L'une de ces mesures consiste à augmenter la marge de manœuvre de la commune concernant la gestion des liquidités.

Suite à notre séance avec le SCom, nous avons été informés que la commune de Crésuz a la possibilité d'augmenter la limite de crédit de trésorerie auprès des banques à Fr. 400'000.00 en lieu et place de la limite actuelle de Fr. 200'000.00 accordée en 1976. Nous soutenons cette démarche.

Par conséquent, la commission financière préavise favorablement cette demande d'augmentation d'autorisation d'emprunt de trésorerie.

Crésuz, le 12 mai 2014

Au nom de la commission financière : M. Benoît Dessibourg, Membre ; M. Alain Philipona, Secrétaire ; M. Yves-André Sottas, Président.

M. le Syndic remercie la commission financière et passe au vote.

Les personnes qui approuvent l'augmentation de l'autorisation d'emprunt de trésorerie à Fr. 400'000.00 veulent bien s'exprimer par main levée.

L'augmentation de l'autorisation d'emprunt de trésorerie à Fr. 400'000.00 est acceptée à l'unanimité des votants.

M. le Syndic remercie l'assemblée.

4. Nomination d'un membre à la commission communale d'aménagement et d'énergie

M. le Syndic : M. Jean-Corpataux était membre de cette commission. Nous sommes appelés à le remplacer. Comme la commission financière et la commission de naturalisation, la commission d'aménagement et d'énergie est nommée par l'assemblée communale.

Suite à la parution d'un article dans l'Echo de Val de Charmey, nous n'avons pas eu de personnes qui se sont présentées spontanément. Le conseil communal a fait quelques démarches et nous avons trouvé une personne intéressée. Malheureusement, celle-ci ne pouvait être présente ce soir pour des raisons professionnelles. Il s'agit de M. Daniel Borcard, âgé de 37 ans, monteur électricien (s'occupant actuellement de la maintenance technique auprès de l'Hôpital du Sud fribourgeois).

Est-ce que, dans l'assistance, d'autres personnes souhaiteraient faire partie de cette commission ?

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic propose d'approuver la nomination de M. Daniel Borcard en tant que membre de la commission communale d'aménagement et d'énergie.

La nomination de M. Daniel Borcard en tant que membre de la commission communale d'aménagement et d'énergie est acceptée à l'unanimité des votants.

M. le Syndic remercie l'assemblée. Cette nomination sera communiquée à M. Daniel Borcard.

5. Divers

M. le Syndic demande si un de ses collègues du conseil ou un participant à cette assemblée souhaite prendre la parole.

Projet La Chaumine

M. Nicolas Roschi : Concernant l'avenir de la Chaumine, un groupe de travail a été créé, comme vous avez pu le voir dans l'Echo du Val de Charmey. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises. Il fallait tout d'abord se rendre compte de l'impact de la zone, des conditions réglementant une zone d'intérêt général.

Dans un deuxième article paru également dans l'Echo, nous avons demandé à la population d'émettre des idées. Cela ne s'est pas fait par le biais de l'administration communale mais par des discussions avec des membres du groupe de travail.

L'idée maintenant retenue est un site multifonctionnel qui regrouperait plusieurs affectations d'intérêt général.

La semaine prochaine, le groupe de travail va se réunir afin de finaliser un questionnaire de sondage qui sera adressé à la population de Crésuz. Par avance, merci d'y participer. Il est important d'avoir l'avis de la population pour déboucher sur un projet souhaitable et qui tient la route.

Projet d'école intercommunale

M. le Syndic remercie M. Roschi pour ces informations. Lundi soir, il y a eu une séance d'information à Charmey pour la population des 3C concernant le projet d'école.

Par la presse, vous avez pu apprendre les difficultés de la commune de Val-de-Charmey à définir un site.

Il est important maintenant de vous faire part de la position du conseil communal de Crésuz. Actuellement, la commune de Crésuz facture un montant pour la location des classes situées sur son territoire au cercle scolaire de la Jogne et Cerniat/Charmey en faisant de même pour les classes situées sur leur commune.

Dans le cadre des projets étudiés, le conseil communal de Crésuz est favorable à la rénovation du site des Lévanthes et à la création d'une entente. C'est finalement le projet le plus avantageux.

En faisant un calcul des frais qui seraient facturés aux communes du cercle scolaire, avec un amortissement de 3% (sur 33 ans) et intérêts de 2% pour un investissement de Fr. 12'500'000.00, la participation de Crésuz s'élèverait à Fr. ~52'000.00.

Pour un autre projet situé vers le Riau de la Maula, cela représenterait Fr. ~12'000.00 de plus par année.

Durant l'information de lundi dernier, M. Grossrieder, Syndic de la commune de Val-de-Charmey, a précisé que les communes de Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens maintenaient leur position déjà déclarée (projet des Lévanthes – réglémenté par une entente) lors d'une assemblée communale de Charmey de l'an dernier qui traitait du projet de l'école et qui a accusé un refus de la population charmeysanne.

Pourquoi cette solution avait été et est toujours maintenue par les communes de Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz ? Châtel-sur-Montsalvens doit avoir une certaine rigueur vis-à-vis de ses finances communales. Crésuz est plus à l'aise actuellement au niveau financier mais nous ne savons pas ce que l'avenir nous réservera. Le projet d'école est un investissement de longue durée qui incite à la prudence.

La balle est maintenant dans le camp charmeysan/cerniatin. Le problème qui divise est le choix du site : Lévanthes ou Riau de la Maula. Du moment que la nouvelle école se fera à Charmey, c'est davantage le problème de la commune de Val-de-Charmey. Nous n'avons pas à nous immiscer sur le choix du site.

Les citoyens de la commune de Val-de-Charmey devront se prononcer lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le 25 juin prochain.

Si le projet des Lévanthes est choisi sous la forme d'une entente, il n'y aura pas de problème. Nous allons suivre. Par contre, si une autre solution devait être choisie, nous devrons passer en assemblée communale la décision d'adhérer au projet choisi par la population charmeysanne/cerniatine.

Si c'est une entente, ce sont les conseils communaux qui la ratifieront et les montants à charge de la Commune de Crésuz seront intégrés dans notre budget. Ce sera ce budget qui sera voté par la population de Crésuz.

Si c'est une association, les assemblées communales devront voter les statuts et les limites de crédit.

Voici quelques informations sur cette séance de lundi soir ! Ainsi, vous avez la position du conseil communal de Crésuz sur cet objet.

M. Didier Bächler : Je n'ai malheureusement pas pu participer à cette séance d'information pour les écoles. Est-ce qu'ils ont parlé d'un délai prévisionnel de réalisation.

M. le Syndic : M. Grossrieder a dit que, s'ils ne trouvaient par d'accord, il faudra encore des années pour trouver une solution. Si la population de la commune de Val-de-Charmey n'arrive pas à s'entendre, le projet sera repoussé et, pour dire franchement, nous ne connaissons pas la suite.

M. Didier Bächler : C'est cette assemblée du 25 juin qui va nous dire dans quelle direction on partira.

M. le Syndic : Exactement. Quand nous avons construit le pavillon provisoire, nous avons choisi un achat, ce qui correspondait financièrement à une location des containers sur 3 ans. Nous nous rendons compte maintenant que ce provisoire va durer 5 ans, voire plus.

Il est vrai que le pavillon provisoire est fermé cette année. Aux dernières nouvelles, nous avons l'effectif nécessaire pour qu'il soit réouvert cet automne. Cependant, nous sommes à la limite au niveau des effectifs. Une année, nous devons fermer une classe et licencier une maîtresse. L'année suivante, c'est le contraire. Ce n'est malheureusement pas nous qui décidons mais c'est comme ça.

Hospitalisation de M. J.-Cl. Borcard

M. le Syndic : tient à avoir une pensée pour M. Jean-Claude Borcard, qui est hospitalisé. Nous lui souhaitons un bon rétablissement. M. Borcard a été membre du Conseil communal et Vice-Syndic jusqu'en 1996.

Remerciements

M. le Syndic : profite de cette occasion pour remercier ses collègues conseillers. C'est toujours agréable de participer à nos séances de Conseil. L'entente est excellente et chacun fait son travail au plus près de sa conscience. Ses remerciements s'adressent également à notre secrétaire, Mme Eggertswyler, qui est toujours fidèle au poste et qui a toujours un grand travail de rédaction lors de nos assemblées, surtout quand les discussions sont longues.

M. le Syndic : remercie l'assemblée de sa nombreuse participation. Comparaison faite avec d'autres communes, il est toujours plaisant de constater l'intérêt de nos citoyens à la cause publique. Il invite chacun à partager le verre de l'amitié et souhaite à tous une bonne rentrée dans leur foyer.

L'assemblée est levée, il est alors 21h.00.

La Secrétaire :

Le Syndic :